

Profession libérale

Témoignage.

Profession libérale :

Pour moi (une vision un peu simpliste), c'est être son propre patron : pas besoin de demander pour prendre des vacances. Le revers de la médaille, il faut gérer tous les soucis liés à la location du bâtiment où j'exerce, la comptabilité, le matériel, les pannes, ...

Masseur-kinésithérapeute (en libéral) :

J'ai « racheté une patente » (le terme est incorrect car on ne monnaie pas des patients) en janvier 1999. Mes congés pour maternité m'ont obligée à chercher une remplaçante, qui s'est plu dans la région. Pendant plusieurs années, nous avons travaillé ensemble en tant que collaboratrice ; elle me reversait une rétrocession, c'est-à-dire un pourcentage de ces honoraires.

Nous nous sommes associées en janvier 2007 par une SCM (Société Civile de Moyens) : chacune exerce sa profession avec ses patients comme elle l'entend ; nous payons ensemble les frais de location des locaux, les charges, l'achat du matériel, le personnel ; nous employons une secrétaire à mi-temps (c'est un luxe) et une femme de ménage en Chèque Emploi Service Très Petite Entreprise.

C'est une organisation qui me convient :

- j'ai horreur de « la paperasse » d'où une délégation de tous ces soucis à la secrétaire et à un centre de comptabilité,
- Avec ma collègue, nous privilégions des séances avec un seul patient à la fois (ce qui n'est pas l'organisation de tous les kinés).
- Nous nous partageons les week-end et fêtes pour la continuité des soins

de kinésithérapie respiratoire de nos petits patients.

- Nous avons la même vision de la prise en charge d'un patient : respect, écoute, séance d'une demi-heure, soins à domicile,



Activité rurale :

Cela veut dire que nous pouvons connaître nos patients par un autre lien que la maladie : on a déjà soigné un voisin, certains connaissent mes parents, ou ont connu mes grands-parents, ils savent où j'habite, On peut parler de ce qui se passe dans leur commune, ...

J'aime bien cette relation d'ouverture par rapport à la maladie.

Nous effectuons aussi des soins à domicile qui prennent environ 1/3 du temps de travail. Il y a beaucoup de petits villages autour de Courtenay. Nous ne nous déplaçons que s'il n'y a pas d'autres kinés plus près.

Cet hiver, la neige rajoutait vraiment un stress supplémentaire aux déplacements. Malgré cela, nous souhaitons accompagner les personnes âgées chez elles pour qu'elles y restent le plus longtemps possible (la maison de retraite médicalisée la plus près est un vrai « mouroir »).

Equilibre vie professionnelle / vie familiale :

Je décide de mes horaires et de mes vacances (sans demander à un patron : je ne travaille que pendant les horaires d'école des enfants, c'est-à-dire de 8h45 à 16h30, et je ne travaille pas le mercredi. Je prends environ 6 semaines de vacances par an.

C'est une organisation où tout le monde y trouve son compte : j'exerce mon métier, je suis à la maison pour les devoirs, et les enfants peuvent faire des activités extra scolaires. Mon mari ne s'en plaint pas non plus : il est aussi notre dépanneur 24h/24 (chasse d'eau qui fuit, neige qui fond dans le grenier et goutte dans les salles de massage, déneigement du parking) et assure l'entretien extérieur (tonte de pelouse, plantation de fleurs)



Routine:

Cela fait maintenant plus de dix ans que je travaille, et une certaine routine s'installe (même soins, mêmes patients que je verrai à vie, mêmes exercices que je leur propose).

J'ai fait plusieurs formations : des remises à niveau très classiques (bronchiolite, drainage lymphatique, chirurgie de la main) et deux autres que l'on peut dire de « médecine parallèle ». C'est un domaine qui m'attire, non pas pour le plaisir de sortir des sentiers battus (ce n'est pas mon caractère) mais parce qu'on y prend le patient dans sa globalité (ce que je n'ai pas entendu durant mes études).

Le domaine de la nutrition m'intéresse aussi (peut-être une prochaine formation ?)

Mais une formation demande beaucoup d'énergie : je prends sur mon temps de vacances ou de week-end, organiser mon absence à la maison, aller à Paris (ce n'est pas le bout du monde, mais c'est stressant) et surtout redevenir étudiante (écouter des cours, réviser et changer ses habitudes et celles des patients).

Réflexion

Pour l'instant, les patients me règlent selon un barème de la sécurité sociale et sont remboursés ensuite en totalité grâce à leur mutuelle. Est-ce que ce système ne va pas disparaître ? La SS retient déjà 0.50 € sur chaque séance de kiné.

Pour l'instant, il m'est très difficile d'envisager de demander un règlement sachant que le patient ne sera pas remboursé, ce qui devrait déjà être le cas pour mes nouvelles méthodes qui sont hors nomenclature (je compte les séances sur une ordonnance normale ce qui n'est pas leurs justes valeurs).

La difficulté aussi, c'est d'avoir trop de travail : les patients sont sur liste d'attente pour commencer les soins (15 jours, un mois d'attente, voire plus). C'est assez difficile à faire accepter au patient qui souhaite être soulagé tout de suite, et je le comprends, mais je ne veux pas prendre plusieurs patients en même temps, ni augmenter mon temps de travail.

On recherche auprès des écoles, mais il faut maintenant attendre les jeunes diplômés de juillet 2010.

Evelyne.